

que la chose ne devienne nécessaire, de réduire le nombre de permis détenus dans cette région.

Le député de Kootenay-Ouest m'a posé une question difficile concernant la responsabilité en droit de la protection et du développement de la pêche sportive. Dans la province de Colombie-Britannique, les règlements régissant le sport de la pêche relèvent de la province. On nous propose les règlements et, par un décret du conseil, nous leur donnons force de loi. Les espèces anadromes, comme par exemple le saumon commercial, relèvent à coup sûr du gouvernement fédéral. Je le répète, on nous propose les règlements et nous les légalisons par un décret du conseil; mais dans nos lacs, par exemple la pêche relève entièrement du gouvernement provincial.

Le député de Kent (Ontario) a parlé des problèmes rencontrés par les pêcheurs de l'intérieur. La réponse que j'ai donnée au député de Grey-Nord répond partiellement à sa question. Je reconnais que l'intervention de l'Office des prix des produits de la pêche a, l'automne dernier, sauvé cette industrie, notamment dans le lac Érié. Nous avons eu ces dernières semaines des réunions avec les représentants de cette industrie. Il nous reste encore du poisson acheté l'automne dernier. Nous avons l'intention de liquider ce stock au plus tôt. Il est plus que probable qu'on nous demandera encore cette année d'aider cette industrie en adoptant un programme de soutien des prix. Ce programme de l'an dernier avait fort bien réussi à améliorer la qualité du produit et à contrôler le marché.

Je tiendrai aussi compte de la proposition du député de Coast-Capilano pour qu'on continue de verser la subvention spéciale sur les captures et la transformation du chien de mer. Grâce à l'aide fournie l'an dernier par le ministère fédéral des Pêcheries, la préparation et la mise en vente de ce poisson pour la consommation humaine a fait l'objet d'expériences. Celles-ci ont assez bien réussi. Nous espérons pouvoir les continuer cette année et arriver à des résultats pratiques.

Monsieur le président, ceci répond à la plupart des questions soulevées. Si j'en oublie, je demanderais aux députés de me les rappeler. Je suis prêt à leur donner par écrit tous les détails au sujet de ce qu'ils m'ont demandé.

M. Howard: Monsieur le président, peut-être pourrais-je dire un mot à la suite des propos du ministre sur la pêche d'échantillonnage pour fins de recherche sur le saumon

dans l'entrée Dixon et du fait qu'elle se poursuivra cette année. Depuis mes remarques d'avant le souper, j'ai eu le temps de lire le *Daily News* de Prince-Rupert du 30 mai dernier. Si j'avais lu cet éditorial à ce moment-là, je l'aurais cité dans mes premières remarques. Peut-être pourrais-je donner lecture de l'article—il est très court—et demander au ministre ce qui en est. Il s'intitule «La recherche sur le saumon»:

Un comité mixte canado-américain des pêches recommandera un programme général de recherche sur l'entremêlement du saumon des États-Unis et du Canada, a-t-on annoncé récemment à Juneau.

Le président du comité, le commissaire Walker Keirkness du Service de chasse et pêche de l'Alaska, a déclaré que le programme viserait à déterminer où, comment et pourquoi les réserves de saumon des deux pays s'entremêlent.

L'étude, a-t-il dit, se fera sur toutes les eaux entre l'extrémité nord de l'île Vancouver et Jakutat (Alaska).

Les gouvernements des États-Unis et du Canada devraient être saisis des recommandations du comité au début de juin.

Le programme de recherche, s'il est approuvé, durera probablement de quatre à dix ans.

S'agit-il d'une déclaration en règle ou d'un autre programme de recherches? Je me demande si le ministre pourrait expliquer ce que celui-ci est censé accomplir.

L'hon. M. Robichaud: Monsieur le président, le programme auquel l'honorable député fait allusion est entrepris sur une échelle bien plus grande que celui de l'an passé. Comme je l'ai dit, celui de l'an passé portait sur deux montées distinctes de saumon; c'est pourquoi nous avons dû le poursuivre cette année, afin de déterminer la position à adopter. Je vais mettre sans faute ce rapport à la disposition de l'honorable député, afin qu'il soit bien renseigné à ce sujet. L'autre programme ne m'est pas encore parvenu, mais je sais toutefois qu'il est de bien plus grande envergure, vu qu'il portera sur les déplacements du saumon sur toute la côte du Pacifique.

M. Howard: Le délai de quatre à dix ans dont parle l'article me semble plutôt long si nous cherchons des conclusions pertinentes quant à l'autre partie du programme.

• (9.30 p.m.)

Monsieur le président, j'aimerais parler des travaux du comité de l'an dernier pour situer une question précise que je veux poser au ministre. Je citerai un extrait de la page 315 du compte rendu du comité le lundi 6 juin 1966, il y a presque exactement un an. Je l'avais soulevé à l'époque et je citerai mes